

Sommaire

Les chiffres de la violence scolaire : mythes et réalités	2
Qu'est ce que la violence scolaire ?	2
La mesure de la violence scolaire	3
L'étendue du mal	4
Un mot sur les enquêtes de " victimisation "	8
Comparaisons internationales	9
Un aspect particulier : le racket.....	12
Un aspect annexe : la toxicomanie.....	13
Un aspect annexe : l'absentéisme.....	14
Un aspect annexe : l'absentéisme.....	14
Auteurs et victimes.....	16
Les auteurs identifiés	16
L'aspect ethnique	17
Le phénomène de gang.....	18
Les victimes	19
Les élèves.....	20
Les professeurs.....	20
Le terrain de la violence scolaire.....	21
Départements et quartiers.....	21
Le terrain : les établissements	23
Caractéristiques des collèges sensibles et des collèges en ZEP	24
Pourquoi cette montée de la violence scolaire ?.....	26
Les origines externes.....	26
Les origines spécifiques à l'école	27
Quels remèdes ? Prévenir.....	28
Quels remèdes ? Contenir	28
Conclusion	30
Annexe	31

Les chiffres de la violence scolaire : mythes et réalités

(présentation du rapport de l'Académie des sciences morales et politiques par Jacques Dupâquier

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'enquête sur la violence publique lancée par l'Académie des sciences morales et politiques en 1996.

Il s'appuie sur l'audition par l'Académie d'une douzaine de spécialistes de l'éducation ou de la sécurité publique, sur des entretiens particuliers avec de hauts fonctionnaires qui ont demandé que leur nom ne soit pas cité ; et aussi sur la consultation d'une vingtaine d'ouvrages, d'articles et de communications à des colloques.

Bien entendu, il ne pourrait être question de traiter exhaustivement le sujet, ni même de citer tous les textes fondamentaux recueillis à l'occasion de la préparation de ce rapport, mais seulement d'en donner une vue synthétique.

Qu'est ce que la violence scolaire ?

Le dictionnaire de Paul Robert définit la violence comme " l'exercice d'une force brutale pour soumettre quelqu'un en employant la force ou l'intimidation ". D'après Yves Montoya, de l'Université de Bordeaux II, cité dans le rapport Lorrain, la violence serait avant tout " une représentation sociale dépendant de conditions socio-historiques déterminées ". De même, pour Françoise Faey et Sixtine Henry (Charlot et Emin, P. 84), la violence peut être définie par " toute façon d'agir sur quelqu'un ou de le faire agir contre sa volonté par force ou intimidation ".

On voit l'imprécision de telles définitions : obliger une élève à apprendre ses leçons ou à faire ses devoirs serait une forme de violence. La porte est ouverte à une dérive idéologique qui oppose à la violence à l'école la prétendue violence de l'école ; et à un délire verbal qui amène certains sociologues à définir l'espace scolaire comme " le résultat d'une invention collective " qui, en ce sens, " prend le caractère d'un dispositif symbolique inventé pour résoudre les problèmes liés à l'habitabilité d'un monde naturel et social transformé par l'écriture " ; et la violence scolaire comme " une activité qui met fin à la finalité objective du dispositif scolaire " (Nicole Romognino et al., dans Charlot et Emin, p. 120 et 122).

Plus sérieusement, Jacques Pain (maître de conférences à Paris X) conçoit la violence " comme un processus construit, délictuel, voire criminel assez bien repéré par les qualifications du Code pénal " (Les cahiers de la sécurité intérieure, n° 15, p.28)

A notre avis, il faut parler de violence à l'école lorsqu'il y a transgression brutale de l'ordre scolaire et des règles coutumières de la vie en société. La violence ne se confond pas avec l'agressivité, mais ses manifestations. Elle comporte plusieurs degrés, allant de l'insolence au meurtre, en passant par le vandalisme et le racket.

En ce sens, l'absentéisme et la toxicomanie méritent un traitement spécial : ce ne sont pas des violences, mais la connexion avec la violence scolaire est telle qu'ils ne peuvent en être dissociés.

En tout état de cause, il faut récuser le terme "d'incivilités" que les pédagogues professionnels ont cherché à imposer, pour minimiser la crise, mais qui recouvre toutes sortes de conduites, depuis les nuisances sonores jusqu'aux agressions physiques et aux incendies volontaires !

La mesure de la violence scolaire

Presque personne n'ose plus nier l'existence et l'aggravation de la violence scolaire, ni évoquer le fameux fantasme sécuritaire, à l'exception toutefois de l'inspection générale de l'administration de l'Education nationale qui, dans son rapport général pour 1998, ose encore soutenir que "la violence ne constitue pas un phénomène général" ; que "l'immense majorité des établissements est épargnée par les manifestations de violence avérée, hormis les formes de turbulences bien naturelles dans toute communauté de plusieurs centaines de jeunes" ; que "dans un environnement tendu, l'établissement apparaît, par contraste, comme une zone préservée" etc ... Les auteurs du rapport (Thierry Malon et Martine Caffin-Ravier) montrent d'ailleurs le bout de l'oreille : ils soutiennent que "la notion de violence est relative et n'existe qu'en référence au degré de tolérance d'un esprit qui juge" (sic). Et de rapporter l'opinion d'un professeur selon lequel "la plupart des incivilités, telle l'agressivité verbale souvent constatée s'expliquerait par un déficit de parole et surtout de dialogue. Cette violence "positive" (sic) serait alors pour certains élèves, le seul mode d'expression disponible et l'unique possibilité de communiquer".

La mesure de la violence scolaire a été prise tardivement. Elle reste aujourd'hui encore très partielle. Dans ce domaine, les statistiques françaises sont beaucoup moins détaillées que celles concernant les Etats-Unis.

M. L'Inspecteur général Georges Fotinos, s'exprimant le 4 février 1998 soutenait encore qu'il n'existait pas les statistiques nationales concernant la violence dans les établissements scolaires. Lui-même n'avait pu donner de précisions que pour l'académie de Paris et le département de Seine-Saint Denis.

Le rapport du sénateur Jean-Louis Lorrain corrige un peu ce propos. Il signale que l'aggravation de la crise a entraîné en 1993-1994 une enquête des ministères de la Justice et de l'Intérieur. Cette enquête a donné lieu à un rapport annuel de la Direction Centrale de la Sécurité Publique. Cependant, il n'existait pas, au niveau national, de statistiques fiables permettant d'établir des comparaisons par académie.

Après l'annonce du plan Bayrou contre la violence, le ministère de l'Education nationale a lancé une première enquête nationale, concernant 5816 établissements (sur un total de 6513), et 3 476 élèves (sur 3 907 727). On en trouvera ci-dessous les principaux résultats.

Enfin, dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre la violence en milieu scolaire,

annoncé le 5 novembre 1997, un double effort a été entrepris pour connaître et apprécier l'évolution du phénomène.

“ En premier lieu, un recensement hebdomadaire des données relatives aux divers phénomènes de violence dans les établissements tant du premier que du second degré a été organisé depuis la mi-mars de 1998 dans les sites expérimentaux ”

“ En second lieu, des équipes de recherches universitaires se sont vu confier des études monographiques permettant d'appréhender de manière très fine les difficultés rencontrées par les établissements concernés, les solutions dégagées pour y remédier et la pertinence de ces solutions en regard du problème posé ”.

En conclusion, il faut prendre acte du fait que la loi du silence est désormais levée. Il existe probablement encore des chefs d'établissement qui n'ont ni d'yeux pour voir ni d'oreilles pour entendre, ni de langue pour parler ; des chefs d'établissement qui cherchent à traiter les faits à petit bruit, ou tentent même d'intimider ou de culpabiliser les enseignants victimes de violences, mais cette espèce se fait plus rare.

Il reste cependant que les actes de violences sont qualifiés différemment d'une académie à l'autre et d'un établissement à l'autre. Et surtout que la connaissance des faits est fonction de leur degré de gravité.

1/ Les crimes et délits sont bien répertoriés

2/ Les violences physiques contre les adultes sont généralement signalées, celles concernant les élèves beaucoup moins ; du moins les violences banales ; celles qui s'inscrivent dans le cadre des bagarres traditionnelles en cours de récréation n'apparaissent que si les conséquences sont assez graves pour justifier le dépôt d'une plainte ou la délivrance d'un certificat médical.

3/ De même, les actes de vandalisme ne sont connus que lorsqu'ils atteignent un certain caractère de gravité (bris de matériel, tentatives d'incendie, saccage des locaux)

4/ Les insultes et les violences légères ne le sont guère, les victimes et les chefs d'établissement en difficulté préférant souvent les ignorer ou les traiter à petit bruit.

5/ La loi du silence joue surtout pour le racket et le trafic de drogue. Cependant, devant les réactions de l'opinion, des pouvoirs publics, des enseignants, et des élèves eux-mêmes, en phénomènes sont de mieux en mieux connus, ce qui brouille la connaissance de leur évolution : la violence scolaire augmente-t-elle, ou est-elle seulement plus fréquemment dénoncée ?

L'étendue du mal

Voici d'abord les données statistiques sur la violence à l'école, communiquées par la Direction Centrale de la Sécurité Publique. Elles ne concernent que les crimes ou délits caractérisés.

Données statistiques sur la violence à L'Ecole (1994-1997) selon la Direction Centrale de la Sécurité Publique

1. A L'encontre des élèves

Violences, agressions sexuelles, vols

	1994	1995	1996	1997
Violences sur élèves avec arme à feu	37	54	55	69
Avec arme blanche	89	153	216	240
Avec bombe lacrymogène	73	80	113	116
Avec arme par destination	64	97	142	173
Sans arme (ITT + 8 jours)	659	583	801	869

2. A l'encontre des personnels de l'Education nationale

Violences, agressions sexuelles, vols

	1994	1995	1996	1997
Violences sur élèves avec arme à feu	5	3	10	8
Avec arme blanche	8	11	19	21
Avec bombe lacrymogène	13	12	18	19
Avec arme par destination	13	22	38	54
Sans arme (ITT + 8 jours)	209	128	164	178

Source : Direction centrale de la Sécurité Publique

Beaucoup plus proches de la réalité, voici maintenant la proportion des établissements se disant concernés par les phénomènes de violence et le nombre d'événements violents survenus en 1996-1997, d'après l'enquête du Ministère citée plus haut :

Mesure de la violence scolaire

Voici les principales statistiques tirées de l'enquête de 1996-1997 :

	Pourcentage d'établissements se disant concernés par les phénomènes de violence		
	Lycées	Lycées professionnels	Collèges
Violences verbales	34 %	56 %	60 %
Violences physiques	34 %	54 %	57 %
Racket	5 %	10 %	11 %
Incendie ou tentative d'incendie	4 %	6 %	6 %
Dégradation de locaux	18 %	26 %	23 %
Tags	21 %	18 %	17 %
Détérioration du matériel de l'établissement	17 %	26 %	23 %
Détérioration de biens personnels	10 %	13 %	16 %
Vol ou tentative de vol	37 %	46 %	38 %
Recel	1 %	3 %	3 %
Consommation	15 %	16 %	5 %
Trafic	4 %	4 %	2 %
Consommation et trafics associés	5 %	7 %	1 %
Consommation ou Cutter	5 %	13 %	15 %
Arme à feu	1 %	2 %	2 %
Bombe lacrymogène	3 %	7 %	5 %
Autres armes	2 %	7 %	7 %

Lecture : 34 % des lycées se disent concernés par des manifestations de violences verbales, tous les degrés de gravité étant confondus (depuis des événements " peu importants , mais méritant d'être signalés ", jusqu'aux événements de gravité " exceptionnel ").

Nombre d'événements de violence survenus, dans l'absolu et au prorata du nombre d'élèves

	Lycées		Lycées professionnels		Collèges	
Nombre d'élèves concernés par l'enquête	1011836		390972		2073504	
	Nombre d'événements survenus	Nombre d'événements pour 1000 élèves	Nombre d'événements survenus	Nombre d'événements pour 1000 élèves	Nombre d'événements survenus	Nombre d'événements pour 1000 élèves
Degré de gravité 1 "peu important mais significatif. Mérite d'être mentionné"	6610	6,53	8699	22,25	49266	23,76
Degré de gravité 2 "Grave, mais sans retentissement important dans la communauté éducative"	2353	2,33	3912	10,01	19044	9,18
Degré de gravité 3 "grave, avec retentissement important dans la communauté éducative"	826	0,82	1223	3,13	4400	2,12
Degré de gravité 4 "gravité exceptionnelle"	173	0,17	280	0,72	936	0,45
Total	9962	9,85	14114	36,10	73646	35,52

Lecture : dans les lycées professionnels et pour les 390972 élèves recensés, on a constaté 3912 phénomènes de violences de gravité 2 ; soit une moyenne de 10 événements pour 1000 élèves.

On note que la plupart des lycées professionnels et de collèges sont concernés par les violences verbales et même physiques ; que viennent ensuite au palmarès les vols ou tentatives de vol, les dégradations de locaux et de matériel, les tags (plus fréquents dans les lycées), enfin la consommation et le trafic de drogue.

Cette seconde statistique révèle la forte fréquence des délits, surtout dans les lycées professionnels et les collèges. Même en écartant le degré de gravité 1 ("ou peu important, mais significatif") les taux d'évènements violents par rapport à la population scolaire apparaissent considérables : 3,3 ‰ dans les lycées ; 13,8 ‰ dans les lycées professionnels ; 11,8 ‰ dans les collèges.

Ces chiffres sont beaucoup plus élevés que ceux avancés par quelques spécialistes des sciences de l'éducation (cf Debardieux et al, in B Charlot et J.C. Emin, 1997, p 26) qui se limitent aux crimes et délits proprement dits : fantasmagoriques concernant les Etats-Unis . Non ! On ne peut plus laisser croire que "l'Ecole reste largement un lieu protégé", même avec la restriction qu'il s'agit des crimes et délits déterminés par le code pénal.

Un mot sur les enquêtes de “ victimisation ”

Comme l'écrivent Cécile Carra et François Sicot (in Charlot et Emin, 1997), “ produire des statistiques raisonnées sur la violence à l'école implique plusieurs exigences : prendre en compte la faible reportabilité, la multiplicité des formes de la violence, l'absence de catégories naturelles ”, etc.. Or, l'enquête de “ victimisation ” consiste à appréhender les transgressions ou les infractions, non plus du point de vue des agents du contrôle social, mais du point de vue de l'un des acteurs principaux, un informateur privilégié et direct : la victime, permet de pallier plusieurs de ces difficultés.

Ces deux auteurs ont donné l'exemple : ils ont procédé pendant l'année scolaire 1994-1995 à une enquête approfondie dans les collèges du Doubs. Un premier questionnaire a été soumis à 2 855 collégiens, répartis en 21 collèges ; un second, plus approfondi, a été passé auprès de 1300 collégiens, répartis dans 13 collèges. Au total, près de 70 % des élèves se sont déclarés victimes d'au moins un acte à leur encontre. Voici comment se répartissent les faits :

	1ère enquête (en %)	2ème enquête (en %)
Manque de respect	31,4	27,5
Affaires abîmées	18,2	16,4
Vols	17,6	21,6
Chantage	10,8	15,6
Coups	10,5	8,9
Racisme	6,5	4,9
Racket	3,1	3,6
Agressions ou harcèlements sexuels	1,8	1,5

Malheureusement, certaines de ces catégories (en particulier “ le manque de respect ”) recouvrent les réalités fort diverses et ne correspondent pas à ce que nous appelons “ violence à l'école ”. Le résultat global témoigne cependant d'un abîme entre les statistiques officielles et la réalité vécue.

De même, l'enquête d'Eric Debarbieux (La violence en milieu scolaire, 1996) portant sur plus de 14.000 élèves, formant 3 échantillons non représentatifs, donne à la question : “ Y a-t-il de la violence à ton école ? ”, les résultats suivants :

Enormément : 5 %
Beaucoup : 12 %
Moyennement : 19 %

Un peu : 43 %
Pas du tout : 18 %
Non réponse : 2 %

Comparaisons internationales

La meilleure référence est une recherche, dirigée par Jacques Pain, comparant la situation dans dix établissements secondaires, en Allemagne, en Angleterre et au Royaume-Uni (Université d'été 1996, p 107-119), d'après les réponses de 1200 élèves et 215 adultes, ne constituant malheureusement pas un échantillon représentatif.

Voici les principales conclusions de l'atelier où cette enquête a été examinée (ibid, p 152-154) :

“ Une des observations nées de cette comparaison est que les agressions physiques d'enseignants sont de plus en plus nombreuses en France, alors que cette tendance n'est pas confirmée en Allemagne et au Royaume-Uni. Mais il se peut que dans ces deux derniers pays de telles agressions se produisent sans être officiellement déclarées ”.

On a aussi une étude de Madame Sophie Body-Gendrot sur la violence dans l'école américaine (ibid, p 331-352), mais elle est faussée par de grossières erreurs statistiques. L'auteur écrit que “ 15.000 teen-agers, entre 13 et 19 ans, sont tués par armes à feu chaque année ” ; que, par ailleurs, “ ces armes causent la disparition de 3000 enfants de moins de 5 ans par an ” ; et que “ 50.000 américains ou habitants du territoire américain sont tués par des jeunes ”.

Or, le nombre total des assassinats sur le territoire américain n'a pas excédé 20.220 en 1995, ce qui est déjà beaucoup. Sur ce nombre, 118 enfants de 5 à 9 ans, 319 de 10 à 14 ans ; et 2858 de 15 à 19 ans (presque tous hors du cadre scolaire).

Le taux d'homicide y atteint 0,82 ‰, contre 0,05 en France, 0,08 en Allemagne et en Grande-Bretagne, mais 0,27 aux Pays-Bas (Chiffres de 1993).

Pour la violence scolaire, voici les dernières données publiées par la National Center for Education Statistics (mars 1998) ; elles donnent le pourcentage d'établissements concernés :

Etats Unis : Pourcentage des établissements concernés par la violence (National Center for Education Statistics - mars 1998)

Type d'établissement	Incidents signalés		Degré de gravité	
	Non	Oui	Sérieux	Délits et crimes sans violence
Tous niveaux	43	57	10	47
Niveau d'instruction				
Elementary school	55	45	4	41
Middle school	26	74	19	55
High school	23	77	21	56
Taille de l'établissement				
Moins de 300	62	38	4	34
300-399	40	60	9	50
1000 ou plus	11	89	33	56
Situation géographique				
Centre ville	41	59	17	42
Frange urbaine	42	58	11	47
Ville	37	63	5	58
Campagne	53	47	8	39
Région				
Nord-Est	48	52	7	45
Sud-Est	41	59	9	50
Centrale	49	51	11	40
Ouest	36	64	12	52
Pourcentage de minorités ethniques				
Moins de 5 %	53	47	6	41
5 à 19 %	42	58	11	47
20 à 49 %	42	58	11	47
50 % et plus	32	68	15	53
Pourcentage d'élèves susceptibles de bénéficier de réduction à la cantine				
moins de 20 %	46	54	9	46
20 à 34 %	47	53	12	42
35 à 49 %	41	59	12	48
50 à 74 %	41	59	9	49
75 % et plus	41	59	10	49
Aucune tolérance de violence				
Oui	41	59	11	48
Non	53	47	7	40
Politique de publicité des crimes et délits				
Oui	50	50	9	41
Non	39	61	11	50
Présence policière				
30 H. par sem. ou plus	14	86	38	49
10 à 29 H. par semaine	20	80	19	61
1 à 9 H. par semaine	13	87	28	58
En cas de nécessité	23	77	14	62
Aucune présence	50	50	6	43

Bien que non directement comparables aux statistiques françaises, elles témoignent d'un niveau de violence à peu près équivalent, et nous mènent aux conclusions suivantes :

- la violence croît du niveau élémentaire au niveau supérieur ;
- elle est considérablement plus fréquente dans les établissements de grandes dimensions ;
- elle est plus forte à la ville qu'à la campagne ;
- elle est en partie fonction du contexte ethnique et social ;

Il peut être défini comme un dommage causé volontairement aux locaux et au matériel scolaires.

Il est difficile à mesurer, car la plupart des actes mineurs (graffitis, par exemple) ne sont pas enregistrés, ni même les actes plus graves lorsqu'ils se généralisent.

Même pour les incendies et tentatives d'incendie, il n'existe pas de statistique au niveau national.

Il y a une longue tradition de vandalisme scolaire, mais il semble tout de même qu'il se soit considérablement développé au cours des vingt dernières années.

Ce vandalisme a un coût financier, mais surtout moral et psychologique : il crée un climat propice à l'épanouissement de la violence. Il intimide. Il trouble. Il témoigne d'une prise de pouvoir symbolique par ses auteurs.

C'est pourquoi il importe de distinguer le vandalisme instinctif (celui des enfants : le destructeur fait partie égale avec le constructeur), le vandalisme de sans-gêne (le bien public ne mérite pas d'être respecté), et le vandalisme d'hostilité qui s'intègre souvent dans une logique clanique (le tag).

Les écoles sont doublement concernées : en tant que lieux publics et en tant que lieux d'exercice de l'autorité. Elles sont d'autant plus vulnérables qu'elles restent la plupart du temps inoccupées (7300 Heures par an sur 8000) et sans surveillance. L'espace scolaire étant vaste et difficile à contrôler, il serait sans doute dangereux de l'ouvrir largement, comme le proposent certains idéalistes qui dénoncent " l'école forteresse " (table ronde du 7 octobre 1993, à l'institut des hautes études de la sécurité intérieure, cahiers de la sécurité intérieure, N° 15, 1er trimestre 1994).

Un aspect particulier : le racket

Le racket est beaucoup plus fréquent que ne le laissent croire les statistiques.

Officiellement, selon Daniel Duglery (contrôleur général de la Police Nationale), ont été dénombrés :

- en 1989 : 581 cas de racket (626 auteurs, 622 victimes)
- en 1990 : 629 cas de racket (574 auteurs, 676 victimes)
- en 1991 : 842 cas de racket (790 auteurs, 851 victimes)
- en 1992 : 1000 cas de racket (889 auteurs, 1035 victimes).

En fait, la proportion d'élève rackettés semble être d'environ 5 %, ce qui donnerait, pour le second degré, 300.000 victimes en moyenne ces dernières années.

Selon Debardieux et al (Charlot et Emin, 1997), le racket est beaucoup plus fréquent dans les établissements défavorisés, surtout dans les sections d'enseignement spécialisé (7,8 % des victimes, la moyenne nationale étant de 5,9 %). Il a aussi un aspect ethnique (ibid p 175), le racket étant perçu comme un jeu de domination et construction d'une identité ethnique à l'intérieur des collèges.

L'Observatoire de la violence en milieu scolaire (Seine Saint Denis) note que le racket n'est pas une infraction comme les autres :

“ C'est parce qu'il “ structure ” les victimes que le racket est plus qu'une simple infraction susceptible d'être prévenue par une information bien menée : tel qu'il est pratiqué, le racket va au-delà du simple vol avec violence. La répétition des faits, les relations quotidiennes qu'entretiennent nécessairement auteurs et victimes, influe sur l'image négative que la victime a d'elle-même, comme sur le regard que les autres portent sur l'auteur. On constate d'ailleurs bien souvent que les menaces ne sont pas ouvertes, que les auteurs utilisent leur réputation et celle de leur famille pour dominer les plus faibles, les isolés qui ne peuvent compter ni sur un groupe de camarades ni sur des adultes solides et structurés pour leur venir en aide.

Ce comportement quasi mafieux, fondé sur des contre valeurs, apparaît très jeune, dès l'école primaire : quelques enfants connus dans le quartier profitent ainsi des goûters, des billes, des images, des pogs des plus faibles. Au collège, les rackets les plus courants sont acceptés, banalisés ; rackets aux devoirs, aux punitions, au port du cartable ” (V. Bottin, Politique de la prévention de la violence à l'école en Seine-Saint-Denis, p 16-17)

Un aspect annexe : la toxicomanie

La plupart des études sur la violence à l'école ignorent le sujet. Il est vrai que la plupart des drogués ne sont pas violents, le cannabis et l'héroïne ayant plutôt des effets euphorisants et hallucinogènes, mais toutes les drogues sans exception créent un état de dépendance, et les utilisateurs doivent se procurer de l'argent par tous les moyens, ce qui contribue au développement du racket.

Il n'existe pas de statistiques, ni même d'évaluations spécifiques de la consommation ou du trafic de drogue à l'école. Il y aurait en France, 1 à 2 millions de toxicomanes. En 1996, 69.228 usagers (dont 13.084 revendeurs) ont été interpellés. Leur moyenne d'âge était de 24,5 ans. Cette même année, on a enregistré 393 décès par overdose (nombre certainement sous-estimé).

Selon un enquête faite par l'INSERM en 1993 auprès des jeunes de 11 à 19 ans, 15 % auraient utilisé des drogues, dont un tiers plus de dix fois. A 18 ans, 38 % des garçons et 22 % des filles auraient utilisé au moins une fois des drogues illicites.

Rappelons que, selon l'enquête de 1996, le trafic et la consommation de drogue concerneraient respectivement :

- 2 % et 5 % des collèges (trafic et consommation associés : 1 %)
- 4 % et 15 % des lycées (trafic et consommation associés : 5 %)
- 4 % et 16 % des lycées professionnels (trafic et consommation associés : 7 %)

Ces proportions semblent largement sous-estimées.

Dans son rapport, le sénateur Jean-Louis Lorrain rappelle ce que recherche l'adolescent qui consomme de la drogue : un excitation psychologique, un apaisement, une modification de ses perceptions. Or " les effets indésirables des drogues précitées atteignent le système nerveux, le coeur, les poumons, les reins ; ils peuvent aller du coma éthylique à l'overdose d'héroïne, et conduisent tous à la dépendance ”.

Un aspect annexe : l'absentéisme

L'absentéisme, comme on l'a dit, n'a rien d'une violence mais il témoigne de la dégradation du climat scolaire, prélude ou accompagnement d'une crise ouverte. Un fort taux d'absentéisme disqualifie l'école en tant qu'institution ; et il est généralement corrélé à la montée de la violence et du vandalisme, celle-ci favorisant à son tour la désertion de l'établissement par une autre catégorie d'élèves.

L'absentéisme est beaucoup plus fréquent dans les zones et dans les lycées à problèmes : en Seine-Saint-Denis, par exemple, les lycées professionnels fournissent 22 % des absences, alors qu'ils ne groupent que 3,5 % des effectifs.

Un aspect annexe : l'absentéisme

Voici, toujours selon l'enquête de 1996-1997, le pourcentage des cas signalés, en fonction de la fréquence des absences et du type d'établissement :

Type d'établissement	Signalement des élèves absentéistes								
	Lycées			Lycées professionnels			Collèges		
	- de 40	+ de 40	- et / de 10	- de 40	+ de 40	- et / de 10	- de 40	+ de 40	- et / de 10
A (sensibles)	7 %	24 %	8 %	14 %	9 %	13 %	32 %	72 %	2 %
B (difficiles pour les débutants)	Pas	Pas	Pas	23 %	56 %	30 %	32 %	61 %	40 %
C (ZEP ni A ni B)	0 %	3 %	1 %	17 %	32 %	19 %	40 %	66 %	47 %
D (ni A, ni B, ni C mais cependant jugées difficiles)	5 %	10 %	5 %	9 %	43 %	13 %	38 %	63 %	44 %
E (autres EPLE)	6 %	27 %	8 %	18 %	41 %	21 %	27 %	61 %	36 %
Pourcentage	6 %	26 %	8 %	16 %	36 %	19 %	31 %	63 %	39 %

Lecture : dans les lycées classés "sensibles", 7 % des élèves s'étant absentés sans justification pour une durée comprise entre 12 et 40 demi-journées dans le trimestres ont fait l'objet d'un signalement auprès du procureur de la République et / ou auprès de l'organisme payeur des prestations familiales

Pourcentage des élèves concernés par l'absentéisme par rapport au total des établissements ayant répondu et répartis suivant la typologie.

Le tableau ci-dessous présente la fréquence de l'absentéisme en fonction de son intensité (moins de 40 : 12 à 39 demi-journées d'absences non justifiées dans le trimestre . 40 et plus : 40 demi-journées au moins d'absences non justifiées dans le trimestre°

Pourcentage des élèves concernés par l'absentéisme par rapport au total des établissements ayant répondu et répartis suivant la typologie									
Type d'établissement	Lycées			Lycées professionnels			Collèges		
	- de 40	+ de 40	- et / de 10	- de 40	+ de 40	- et / de 10	- de 40	+ de 40	- et / de 10
A (sensibles)	2,3 %	0,1 %	2,4 %	7,7 %	1,3 %	9,0 %	1,6 %	0,6 %	2,2 %
B (difficiles pour les débutants)	-	-	-	5,4 %	1,3 %	6,7 %	1,2 %	0,5 %	1,7 %
C (ZEP ni A ni B)	2,4 %	0,1 %	2,5 %	3,6 %	0,4 %	4,1 %	1,0 %	0,3 %	1,3 %
D (ni A, ni B, ni C mais cependant jugées difficiles)	1,6 %	0,2 %	1,8 %	8,9 %	1,2 %	10,1 %	0,7 %	0,2 %	0,9 %
E (autres EPLE)	0,7 %	0,1 %	0,8 %	1,8 %	0,3 %	2,1 %	0,4 %	0,1 %	0,6 %
Pourcentage	0,8 %	0,1 %	0,9 %	2,5 %	0,4 %	2,9 %	0,6 %	0,2 %	0,8 %

Lecture : dans les lycées classés "sensibles", le pourcentage d'élèves s'étant absentés sans justification pour une durée comprise entre 12 et 40 demi-journées dans le trimestre est de 2,3 % : pour une durée supérieur à 12 demi-journées dans le trimestre, ce pourcentage est de 2,4 % (source enquête de 1996-1997, MEN)

Ces pourcentages son assez faibles, sauf dans les collèges ce qui témoigne d'un certain laxisme, ou plutôt d'une tolérance certaine à l'égard de l'absentéisme.

" Première manifestation d'un comportement déviant, l'absentéisme scolaire fait l'objet d'une surveillance accrue, et entraîne parfois, pour les plus graves, un signalement auprès du procureur de la République et / ou auprès des organismes payeurs des allocations familiales " (rapport de J.L. Lorrain, p. 29). En effet, les parents en portent souvent la responsabilité, soit qu'ils le tolèrent, soit qu'ils s'absentent eux-mêmes pour des périodes plus ou moins longues (vacances, voyages de retour au pays natal) en abandonnant leurs enfants sans surveillance.

Auteurs et victimes

Les auteurs identifiés

On est désagréablement surpris de la faiblesse des études françaises sur ce problème. La plupart des “ spécialistes ” se contentent de vagues généralités à connotation idéologique, comme s'ils avaient peur que ne soient dévoilées des réalités dérangeantes. Il n'existe aucune statistiques nationale sur l'âge, le sexe ni l'origine ethnique des auteurs de violences graves.

Nous devons donc nous contenter de résumer les conclusions d'enquêtes partielles, et quelques témoignages isolés devant la commission de l'académie.

Selon le Dr Horenstein, qui a analysé 269 dossiers de victimes (sur 1.200 questionnaires distribués par la MGEN et d'autres institutions), la répartition des auteurs de violences serait la suivante :

- élèves de l'établissement : 46 %
- parents, fratrie ou famille d'un élève : 24 %
- Bandes : 3 %
- adultes de l'établissement : 2 %
- dans 14 % des cas, l'auteur n'est pas précisé
- dans 7 % des cas, il est inconnu

“ Le nombre important de membres de la famille agresseurs (24 %) semble une spécificité française, 70 % des familles sévisses à l'école primaire, 24 % en collège, 65 % commettent l'agression à l'intérieur de l'établissement ” (J.M. Horenstein et M.-Christine Voyron-Lemaire, in Charlot et Emin, p 294).

Selon une enquête nationale (citée, sans précisions, par Charlot et Emin, p 94), “ le sexe masculin et l'âge inférieur à 16 ans sont deux caractéristiques fortement liées aux conduites violentes régulières ”. Elles n'ont d'ailleurs rien de spécifique à l'école : on les retrouve dans toutes les données judiciaires.

De même, P.-G. Goslin, l'un des meilleurs spécialistes français de la violence scolaire, distingue quatre paliers de désocialisation (cf Charlot et Emin, p 184) :

- comportement des turbulences/pubertaires commis avant la treizième année
- conduites répréhensibles questionnant l'autorité entre 13 et 16 ans
- conduites attentatoires à 18 et plus

L'aspect ethnique

L'aspect ethnique n'est abordé qu'avec beaucoup de timidité et de réticences par des spécialistes de l'Education nationale. Pour eux, " le choix du terme " d'ethnisation " peut sembler malheureux dans la mesure même où il accrédirait l'existence de différences ethniques, là où se cristallisent en réalité des différences sociales ". Ils reconnaissent malgré tout " que la culture universaliste française est mise à mal par la constitution d'identités ethniques, artificielles certes, mais qui investissent sa représentation de la société " (violence à l'école, Université d'été 1996, p 104)

Il n'existe aucune statistique sur l'appartenance ethnique des auteurs de violence, non plus d'ailleurs que sur leur âge, leur sexe, leur situation familiale, ni même leur niveau scolaire. Ces sujets ne semblent pas intéresser les spécialistes ! Nous nous permettons de suggérer au Ministère de lancer une enquête là-dessus.

Le phénomène de gang

Il a été étudié aux Etats-Unis par Albert Cohen (*The culture of gang*, 1955). Voici un bref résumé de sa théorie : beaucoup d'élèves n'ont plus la motivation nécessaire pour accepter les contraintes du système scolaire. La plupart des élèves rejetés par lui sont attirés les uns par les autres ; ils tendent à constituer un groupe dont les valeurs sont antithétiques de celles de l'école. Peu à peu se constitue ainsi une culture anti-scolaire, ou plutôt toute une gamme de sous-cultures, qui offrent à leurs adeptes une reconnaissance partielle, un statut.

L'école réunit toutes les conditions nécessaires au développement de sous-cultures : elle rassemble des jeunes de même âge, confrontés aux mêmes problèmes, coupés souvent de leur famille et de leurs parents, soumis à une considérable pression du milieu.

Il existe toutes sortes de sous-cultures (sectes, extrémisme politique, musique pop ou rap), mais toutes ont en commun plusieurs caractères : rejet de toute tutelle des adultes et de tous les modèles traditionnels, goût des actions collectives, accoutrement spécifique, langage à part, tendance à l'ésotérisme (qui s'exprime en particulier dans les tags).

La déviance en est une forme extrême, qui concerne plus spécialement des élèves caractériels (immatures, hyper-émotifs ou hyperactifs, agressifs anxieux, insociaux, irresponsables). Pour eux, la délinquance est gratifiante : c'est un jeu gratuit, le plus amusant de tous les jeux. Les délinquants qui réussissent à échapper au châtime ont un sentiment d'impunité ; ils prennent une mentalité de combattants ; toute leur activité tend à "en faire" de plus en plus, de manière à assurer leur pouvoir et leur prestige au sein du groupe et souvent au sein de la classe.

Ce phénomène de gang est fortement lié au développement de la toxicomanie et du racket.

Les spécialistes français (en particulier P.G. Goslin et M. Postic, cités par Charlot et Emin, p. 184-185) ont pris conscience du fait que le phénomène a traversé l'Atlantique

Les victimes

Voici comment se répartissait auteurs et victimes selon le type d'établissement, d'après la dernière enquête disponible du ministère l'Education nationale (citée dans le rapport du sénateur Lorrain)

Auteurs et victimes

Voici comment se répartissait auteurs et victimes selon le type d'établissement, d'après la dernière enquête disponible du Ministère de l'Education nationale (citée dans le rapport du Sénateur Lorrain) :

	Les auteurs		
Type d'auteurs	Lycées	Lycées professionnels	Collèges
Personnel	1 %	0 %	0 %
Elèves	78 %	91 %	95 %
Parents	1 %	1 %	1 %
autres ou inconnus	21 %	8 %	4 %
Total	100 %	100 %	100 %

	Les victimes		
Type d'auteurs	Lycées	Lycées professionnels	Collèges
Etablissement	24 %	17 %	13 %
Personnel	14 %	22 %	15 %
Elèves	61 %	58 %	70 %
Parents	0 %	0 %	0 %
autres ou inconnus	1 %	3 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %

Les élèves

On a vu plus haut les effets dévastateurs du racket sur les élèves qui en sont victimes. Au cours de la séance du lundi 4 février 1998, Jacqueline Marguin les a ainsi résumés : "Le racket participe d'une logique de domination et d'humiliation à l'égard du racketté. L'humiliation, le sentiment de viol sont présents dans l'univers de celui-ci. Il n'en sort pas. La loi du silence pèse terriblement sur lui. L'enfant ne pense pas faire appel aux adultes, à la famille, aux professeurs. Il faut donc être très à l'écoute et à l'affût des signes ou manifestations de cette logique de l'humiliation qui règne évidemment dans nos établissements et dans nos classes".

Les professeurs

Selon le Dr Mario Horenstein (in Charlot et Emin p. 288 et s., et surtout de femmes et d'enseignants âgés de plus de 40 ans, mais son échantillon est de taille bien réduite , et les fréquences qu'il indique ne sont pas très significatives, car le corps enseignant lui-même comporte une majorité de femmes et d'enseignants âgés. Retenons-en pourtant cette conclusion : "Ce sont les hommes qui, lors d'agressions, ont des lésions physiques les plus graves, en particulier avec armes blanches. Il y a plus d'hommes à porter plainte, et plus de femmes à aller vers les soins, ou ne pas donner suite lors d'une agression".

Bien plus graves encore pour les enseignants que les atteintes corporelles sont les traumatismes psychologiques résultant pour la plupart de violences verbales ou gestuelles. Ils affectent une fraction non négligeable des professeurs (environ 10 %, les statistiques disponibles ne permettant aucune précision).

Ces victimes sont triplement atteintes : dans le respect d'elles-mêmes, dans leur besoin de considérations dans l'idée qu'elles se faisaient de leur mission éducative. La plupart se mettent à douter de leur légitimité, et même du sens de leur existence, comme le montre la remarquable étude du Dr Horenstein (voir annexe 10)

Le terrain de la violence scolaire

Départements et quartiers

La répartition des établissements sensibles varie beaucoup d'une académie à l'autre. Voici les principales caractéristiques de leur population, selon M.-C Rondeau et C. Trancart (1995) :

Départements et quartiers

La répartition des établissements sensibles varie beaucoup d'une Académie à l'autre. Voici les principales caractéristiques de leur population selon M-C Rondeau et C. Trancart (1995) :

Académies	Nombre de collèges sensibles (*)	% d'élèves étrangers	Origine sociale (défavorisée)	Demi-pensionnaires	Retard de 2 ans et plus en 6eme
Aix (14)	27	18,2	67,7	30,8	19,7
Amiens (3)	7	35,9	76,7	6,3	15,5
Bordeaux (1)	2	24,7	58,6	34,5	13,1
Caen (2)	6	5,8	67,8	38,5	10,0
Créteil (13)	58	38,2	59,4	30,0	13,6
Lille (4)	24	23,7	86,2	21,3	8,9
Lyon (11)	18	36,2	73,9	8,6	15,3
Montpellier (2)	7	29,9	76,9	18,0	31,6
Nantes (1)	7	19,8	49,6	28,6	10,9
Nice (2)	8	46,1	72,5	11,5	15,2
Orléans (7)	8	32,6	73,2	20,5	10,7
Paris (4)	8	37,9	47,9	40,6	19,0
Poitiers (1)	2	8,6	37,1	65,1	8,6
Reims (1)	2	24,0	74,4	13,5	17,9
Rouen (4)	6	25,5	84,2	15,7	16,4
Strasbourg (2)	7	49,5	78,5	1,1	16,0
Versailles (24)	52	37,7	58,0	19,6	14,9

* Nombre des établissements sensibles d'après le B.O. n° 6 du 7 novembre 1996. Pour l'Académie de Toulouse, non représentée dans le tableau, ce nombre est de 5

A cette échelle, les corrélations n'apparaissent pas clairement, mais une étude de Marie Choquet et al., publiée dans Population, janvier - février 1993, montre des différences significatives entre fréquences des conduites délictueuses selon la zone d'habitation (Hauts-de-Seine d'une part, zone voisine de Chaumont et de Langres d'autre part).

Les troubles de la conduite parmi les 13-16 ans selon la zone d'habitation (répartition par sexe en %)

	Garçons		Filles	
	ZU (1)	ZSR (2)	ZU (1)	ZSR (2)
Effectifs	751	573	670	542
Consommation				
Tabac tous les jours	15,0	31,6 ***	18,0	32,1 ***
Vin/bière tous les jours ou alcools forts plusieurs fois/semaine	3,7	6,1 **	2,1	2,6 ns
Ivresses 3 et +/vie	9,0	13,3 **	5,8	9,8 ***
Drogue illicite 1 et + /vie	9,6	5,8 ***	6,4	7,6 ns
Conduites violentes (souvent durant les 12 derniers mois)				
Casse ou frappe quand en colère	15,0	17,5 ns	9,2	5,4 ***
Crie quand en colère	20,2	19,9 ns	34,0	5,7 ns
Se bagarre	12,7	5,2 ***	9,1	2,2 ***
Conduites délictueuses (Au moins une fois durant les 12 derniers mois)				
Vol dans lieu public	26,5	9,0 ***	18,6	5,4 ***
Vol personne entourage	12,8	7,5 **	7,6	,7 ns
Racket	5,0	2,4 *	1,7	1,3 ns
Nombre moyen de conduites (écart type)	1,33 (1,68)	1,29 ns (1,57)	1,12 (1,49)	1,21 ns (1,4)

(1) ZU : Zone urbaine : Hauts de Seine

(2) ZSR : zone semi-rurale : sud Haute Marne

Degré de signification : * faible : $p < 0,05$; ** moyen : $p < 0,01$; fort : $p < 0,001$; ns : non

Le terrain : les établissements

A l'intérieur d'une même académie, la violence varie beaucoup d'un établissement à l'autre.

Il y a une très forte corrélation, même dans le groupe des collèges sensibles, entre proportion d'élèves étrangers, origines sociales défavorisées et échec scolaire, comme le montrent les tableaux suivants, tirés de l'article de M.-C Rondeau et D. Trancart ("Les collèges sensibles", Education et formation, n° 40, 1995).

Caractéristiques des collèges sensibles et des collèges en ZEP

Etablissements	Nombre	% des élèves étrangers	Origine sociale (défavorisée) (en %)	Demi-pensionnaires (en %)	Retards de 2 ans et plus (en %)
Collèges sensibles	96	32,1	66,2	22,3	15,3
Collèges en ZEP	681	20,0	62,2	36,0	11,5
Collèges en ZEP urbaines	625	21,4	63,6	32,0	11,8
Ensemble France publics (France métropolitaine)	4893	8,2	44,0	60,1	7,3

Etablissements	% des élèves étrangers	Origine sociale (défavorisée) (en %)	Demi-pensionnaires (en %)	Retards de 2 ans et plus (en %)
Moyenne	32,0	66,2	22,0	15,3
Minimum	0,41	23,4	0 *	2,7
Maximum	67,6	97,2	79,0	47,6
10 % des collèges, taux supérieur à ...	55,4	87,0	45,5	25,1
10 % des collèges, taux inférieur à ...	9,8	45,1	0,7	7,8

La valeur 0 pour les demi-pensionnaires s'explique peut-être par le fait que les élèves de ce collège peuvent fréquenter une cantine voisine.

Note de lecture : en moyenne, 66,2 % des élèves des collèges sensibles appartiennent à une catégorie sociale défavorisée. Mais ce pourcentage varie de 23,4 % pour l'établissement qui compte le moins d'élèves défavorisées, à 97,2 % pour celui qui en compte le plus.

Le reste de la différence entre établissements s'explique essentiellement :

- par la personnalité du chef d'établissement et la cohésion entre celui-ci et le corps enseignant. Il y a des collèges calmes dans les quartiers défavorisés, et réciproquement, des établissements perturbés dans les quartiers "bourgeois" ;
- par la taille de l'établissement : la violence est beaucoup plus fréquente lorsque le nombre des élèves dépasse 600, du moins en zone sensible ;
- par l'architecture et l'environnement de l'établissement : la violence sévit de préférence dans les collèges - clapiers et dans le béton brut. En revanche, elle est moindre dans ceux qui disposent d'espaces verts, de salles et de couloirs accueillants, régulièrement repeints, décorés, où tags et

graffitis sont effacés dès que signalés.

Pourquoi cette montée de la violence scolaire ?

Pourquoi cette montée de la violence scolaire depuis une vingtaine d'années ? Quelques spécialistes ont une réponse toute prête, leur réponse. Or, de la confrontation des témoignages et des opinions, il ressort qu'il n'y a pas cause unique. Cette montée s'inscrit dans un double enchaînement complexe : la crise de la société française en général, celle du système scolaire en particulier. Tous ces facteurs n'en sont pas identifiés, ni même peut-être identifiables.

Selon C. Larra et F. Sicot (in Charlot et Emin, p.77), la violence scolaire s'expliquerait par un phénomène de porosité : " L'établissement n'est pas responsable de la violence qui règne en son sein, puisqu'elle n'est que le reflet de phénomènes extérieurs qui lui échappent en grande partie ". Cette thèse nous semble excessive, mais elle comporte une part de vérité. Nous distinguerons donc causes externes et causes internes du système scolaire.

Les origines externes

On se contentera de les évoquer brièvement :

- le contexte économique et la montée du chômage ;
- le contexte social, avec l'aggravation de la fracture sociale, et les tentations de la société de consommation, qui crée un sentiment de frustration chez les jeunes ;
- le renversement de la pyramide des âges, avec accumulation du patrimoine, chez les aînés, et des difficultés croissantes à entrer dans la vie chez les jeunes ;
- les effets induits de l'immigration, et les ratés de l'intégration ;
- le contexte familial, avec démission ou absence des pères (2 millions d'enfants en sont séparés), laxisme éducatif, abdication des parents, enfants battus et / ou traînant dans la rue ;
- le contexte culturel, avec le renversement des valeurs, l'absence de repères, la montée d'une idéologie libertaire dont les mots d'ordre sont : "Jouissez sans entraves" et "Il est interdit d'interdire" ; et enfin le développement de sous-cultures ou plutôt contre-cultures jeunes, qui ont leur propres normes.
- l'influence de la télévision, qui contribue à revaloriser et à répandre la sous-culture jeune et ses contre-valeurs. LA télévision ne peut être rendue totalement responsable de la montée de la violence ; mais elle contribue à créer un terrain favorable, non seulement en suscitant des frustrations et des pulsions, mais surtout en présentant la violence comme un moyen normal, facile, efficace, payant et généralement positif de faire triompher le héros.

Les origines spécifiques à l'école

On admet généralement que la violence scolaire est produite, au moins partiellement, par le système scolaire lui-même ; mais ici, deux points de vues s'opposent radicalement.

- pour les uns - en particulier les philosophes de l'éducation - la violence est le fruit empoisonné de l'échec scolaire, et l'échec scolaire de l'inégalité scolaire institutionnelle : "Le tout professionnel qui s'est imposé comme seul mode d'appréhension de la légitimité de l'école a peu à peu occulté la question du savoir comme ses et comme plaisir" (B. Charlot). De même, J.-P Payet accuse l'institution de "fabriquer des identités d'élèves relativement à leur placement dans des bornes et surtout dans des mauvaises classes".

- pour d'autres, la violence dérive en partie de l'incapacité actuelle de l'école à fonder un modèle d'ordre opérationnel, compatible avec les changements intervenus ces dernières années. Ils font les trois constatations suivantes :

- l'école élémentaire ne remplit plus la fonction qui lui avait été assignée par Jules Ferry : apprendre à lire, écrire et compter ;

- une grande partie des élèves n'est plus motivée, du fait de l'abandon du système traditionnel d'encouragements et de félicitations, donc du modèle méritocratique.

- la réforme des collèges, fondée sur le principe de la carte scolaire et des classes hétérogènes est un échec.

Or M. Bernard d'Espagnat (de l'Académie des sciences morales et politiques) fait observer que ces derniers points de vue ne sont pas incompatibles : "l'acquisition de compétences cognitives passe inéluctablement par celle d'une maîtrise des outils de base (lecture aisée, compréhension des textes lus, etc.) et ceci requiert un effort réel. Un effort que l'appel à l'émulation est encore le meilleur moyen de susciter. Si bien qu'une fois rétablie l'homogénéité interne de classes de niveaux différents, l'émulation et les sélections pourront à nouveau jouer leur rôle naturel et bienfaisant".

Quels remèdes ? Prévenir

- Moralement, humainement et civiquement, tout le monde est d'accord : l'éducation à la citoyenneté doit devenir une priorité ; l'école a un rôle à jouer dans la socialisation des élèves. Il s'agit d'aider les élèves en difficulté (en particulier par des "contrats de réinsertion") ; de rendre l'ensemble des élèves acteurs de la prévention, en les faisant passer de l'indifférence à la responsabilité ; de les associer à l'élaboration de chartes de l'établissement contre la violence ; de développer des structures spécifiques pour les délinquants, etc.

- Administrativement, il faudrait revoir la formation des enseignants, de leur faire prendre conscience de leur mission éthique et civique, leur apprendre à gérer la peur et l'agressivité.

- Pédagogiquement, il importe de donner priorité, dès l'école élémentaire, à la maîtrise de l'expression orale et écrite ; de réhabiliter l'émulation, l'effort et l'esprit de responsabilité ; et surtout de rétablir ouvertement le système des classes homogènes, du moins au collège, à la condition expresse que chaque année, les têtes de classe accèdent au niveau supérieur, et que les queues de classe descendent, selon des quotas déterminés, afin d'ouvrir aux élèves défavorisés la perspective de "s'en sortir".

- Matériellement, il faudrait limiter la taille des établissements, surtout en zone sensible ; repenser l'architecture des nouveaux bâtiments etc. Lorsque l'environnement est dangereux, il semble indispensable de clore strictement l'établissement et de contrôler les entrées et les sorties. dans les collèges et les lycées dont la disposition rend difficile la surveillance directe (escaliers, toilettes, recoins), ce qui facilite trafic de drogues et racket, un système de vidéo - surveillance pourrait être mis en place, après avis favorable du Conseil d'administration.

En tout état de cause, il faut veiller à la propreté de l'établissement et de ses abords immédiats, en liaison avec les services municipaux. Tags et graffiti doivent être effacés dès que signalés.

Quels remèdes ? Contenir

"Il faut réaffirmer que toute prévention efficace est liée à dispositif de sanctions clair, lisible et cohérent, et à la volonté non moins claire de l'appliquer en case de besoin. Le conseil de discipline est un élément du processus éducatif, un outil véritablement opératoire, un point de repère indispensable tant pour les personnels de l'établissement que pour les élèves et les familles" (rapport Fotinos).

Bien entendu, la répression doit être graduée. Les faits mineurs peuvent être traités directement par le chef d'établissement, les plus graves et les récidives par le conseil de discipline, dans le cadre du règlement intérieur, mais il importe que tous les délits, et même tous les incidents alarmants, soient signalés au Parquet et fassent l'objet de sanctions disciplinaires (voir à ce sujet le rapport Politique de prévention de la violence en Seine-Saint-Denis, P. 10 et s.)

Un partenariat doit être mis en place localement avec la police et la justice. La police

devrait être autorisée à intervenir dans les écoles, à la demande du chef d'établissement, en cas de trafic de drogue ou de port d'armes. La responsabilité administrative et même civile des chefs d'établissement devrait pouvoir être engagée en cas de dissimulation des faits délictueux (par ex. racket ou trafic de drogue).

Aucune tolérance n'est concevable à l'égard des auteurs de violences physiques contre le enseignants et le personnel, des incendiaires, des porteurs d'armes, des racketteurs, des coupables d'agressions sexuelles ni des revendeurs de drogue. La bonne règle devrait être de les exclure temporairement en attendant leur comparution devant le conseil de discipline.

Quant aux "noyaux durs", il faut les casser avec l'aide de la police et de la justice, en requalifiant les délits en "association de malfaiteurs", comme cela a été fait aux Mureaux.

En contre partie, il faut pouvoir accueillir les exclus dans des structures spécifiques (Centres d'éducation renforcée, etc.), qui risquent de coûter très cher. Il y a aussi un problème en ce qui concerne la délinquance des mineurs, mais cela dépasse le cadre de ce rapport.

Conclusion

A terme, le développement de la violence scolaire et le rajeunissement de ses auteurs implique un risque de subversion de l'institution elle-même. Or celle-ci, en dépit d'une fâcheuse tendance à l'autosatisfaction, est en crise.

Sa vocation première, selon les intentions de ses fondateurs, était la transmission des connaissances. En remplissant correctement cette mission, elle contribuerait à socialiser les élèves et à les armer pour la vie.

Voyant l'institution scolaire contestée, et submergée par l'arrivée des nouvelles générations depuis une trentaine d'années, les réformateurs ont renversé l'ordre des priorités : l'objectif essentiel, pour eux, est de socialiser les élèves, et ils semblent parfois oublier qu'il s'agit aussi de les armer pour la vie.

"L'école ou la guerre civile", tel est le titre d'un récent ouvrage de Philippe Meirieu et Marc Guiraud. Considérant que l'école "laisse se développer l'illettrisme, l'échec scolaire, l'apartheid, et donc encourage au repli sur soi", ces auteurs concluent que "la nation doit d'urgence en redéfinir les objectifs et le fonctionnement".

Malheureusement, ce qu'ils mettent en cause, c'est "l'orientation prématurée, la sélection abusive et l'apartheid" ; ce qu'ils proposent, c'est une école "composée de classes hétérogènes, où l'entraide soit une valeur supérieure à la compétition forcenée". Autrement dit, persévérer dans la mauvaise direction tout en accélérant !

Annexe

L'échelle des comportements perturbateurs

Communications déviées au sein des collèges et conflits en résultant entre élèves et enseignants (d'après une enquête sur un échantillon de 214 adolescents âgés de 11 à 16 ans, en relation avec les réponses des enseignants)

Sources : Les violences au collège, étude coordonnée par P.G. Coslin, Université d'été 1996 – Violences à l'école, pages 179-180

Comportement perturbant la classe	Comportements jugés gênants par professeurs	Comportements jugés graves par les élèves	Comportements constatés dans les classes	Comportements avoués par les élèves
Intervenir sans être sollicité par le professeur	53 %	46 %	92 %	65 %
Interrompre les autres élèves pendant leurs interventions	71 %	35 %	93 %	52 %
Interrompre le professeur	73 %	82 %	90 %	52 %
Commenter le cours	41 %	32 %	71 %	49 %
Parler à haute voix sans rapport l'activité de la classe	86 %	75 %	87 %	51 %
Emettre des critiques sur le déroulement du cours	27 %	58 %	80 %	47 %
Exprimer son ennui verbalement	56 %	50 %	64 %	36 %
Exprimer son ennui par des babillements, des soupirs	34 %	54 %	80 %	54 %
Discuter à voix basses avec d'autres élèves	41 %	31 %	94 %	87 %
Insulter un élève	80 %	74 %	91 %	59 %
Insulter le professeur	77 %	92 %	47 %	11 %
Provoquer un chahut dans la classe	76 %	79 %	89 %	21 %
Avoir du mal à se calmer	44 %	61 %	83 %	36 %
Arriver en retard au collège	43 %	50 %	94 %	48 %
Etre absent sans accord des parents	31 %	83 %	71 %	19 %
Ne pas accepter les remarques, critiques, réprimandes	67 %	50 %	80 %	41 %
Ne pas tenir compte des réprimandes	43 %	61 %	81 %	40 %
Ne pas regarder le professeur quand il s'adresse à la classe	26 %	50 %	90 %	65 %
Regarder par la fenêtre, la porte, "ailleurs"	24 %	57 %	90 %	70 %
Faire des grimaces, des mimiques à d'autres élèves	60 %	42 %	79 %	44 %
Communiquer par gestes à travers la classe	49 %	43 %	84 %	57 %
Faire passer des mots	44 %	44 %	85 %	50 %
Rire avec un ou plusieurs élèves	70 %	49 %	96 %	82 %
Imiter des cris d'animaux, chanter, siffler pendant les cours	79 %	81 %	69 %	25 %
Faire du bruit avec ses affaires, les meubles	64 %	52 %	82 %	52 %
Se déplacer sans autorisation	63 %	61 %	91 %	61 %
Faire ses devoirs ou un autre travail au lieu de suivre	47 %	80 %	85 %	47 %
Faire autre chose (jeu, dessin, etc.) pendant les cours	40 %	74 %	78 %	39 %
Etre passif, ne pas suivre	26 %	78 %	90 %	55 %
Manger, boire pendant les cours	53 %	78 %	49 %	25 %
Ecouter son baladeur pendant les cours	56 %	85 %	32 %	10 %
S'endormir réellement pendant les cours	16 %	84 %	21 %	10 %
Quitter la classe sans rien dire	59 %	81 %	34 %	12 %
Frapper un camarade dans la classe	80 %	83 %	71 %	29 %
Frapper un professeur qui le réprimande	59 %	91 %	11 %	6 %
Fumer pendant les cours	36 %	90 %	6 %	3 %
Fumer en classe en attendant le début du cours	39 %	87 %	8 %	2 %
Apporter un couteau à cran d'arrêt en classe	51 %	87 %	18 %	8 %
Refuser ouvertement de participer aux activités en classe	66 %	71 %	93 %	24 %
Faire de petits vols en classe (objets, argents, etc.)	60 %	87 %	60 %	12 %

